

# Le Journal

## de Saint-Ignace-de-Stanbridge



### NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Étant donné le grand nombre de chats errants dans certains secteurs de la municipalité, ainsi que la problématique relative aux chiens dangereux, il était primordial d'adopter un nouveau règlement sur le contrôle des animaux. Donc la municipalité avec la collaboration de la MRC a adopté son nouveau règlement RM410-2 « *Règlement concernant le contrôle des animaux* » qui est maintenant en vigueur sur notre territoire.

Nous vous rappelons que, par ce règlement, vous avez l'obligation de détenir un permis pour votre animal de compagnie (chien ou chat). Le coût est de 10\$ pour la vie de votre animal et lors de l'enregistrement de votre animal, nous vous remettons une médaille d'identification que vous devez attacher à son collier. Comme mentionné dans l'édition précédente, d'ici quelques semaines, un représentant nommé par la municipalité procédera à une tournée de visites de courtoisie afin de vous sensibiliser au trop grand nombre d'animaux errants sur le territoire.

Nous vous recommandons de prendre connaissance dudit règlement qui est affiché sur le site internet de la municipalité ou de venir vous procurer une copie papier dudit règlement au bureau municipal, et ce, **au coût de 2.50\$.**

### ÉLECTIONS 5 NOVEMBRE 2017

Les déclarations de candidature ainsi que d'autres documents concernant les élections sont maintenant disponibles au bureau de la municipalité. Vous avez jusqu'au 6 octobre pour déposer votre déclaration de candidature.

Pour plus d'information, consultez le site suivant :

<http://www.presentezvous.gouv.qc.ca/je-pose-ma-candidature/>

### FEUX À CIEL OUVERT

Seuls sont permis les feux dans un foyer avec pare-étincelles et évidemment, avec une surveillance constante. Pour tout autre permis spécial, contactez le 450 296-4467.

Encourageons les commerces  
de St-Ignace



*L'Œuf*  
Restaurant  
Auberge  
Chocolaterie

**Viandes Biologiques**

Isabelle et Richard Fargues  
876, 5<sup>ème</sup> rang Nord  
St-Ignace-de-Stanbridge  
(Québec) J0J 1Y0  
450.296.4974  
www.fermeformido.com

Boeuf - Porc - Poulet - Veau - Saucisse sans gluten  
All - Foin - Paille - Grain  
Certifié Bio: Écocert Canada  
Ouvert les samedi de 9 h 30 à 17 h  
en semaine: sur appel



455 rang de l'Église Sud  
Saint-Ignace-de-Stanbridge (QC)  
J0J 1Y0 Tél. : 450.248.0666



**SOUDURE GÉNÉRALE  
JACQUES BOURGOIN  
SERVICE MOBILE**

777, Route 235  
St-Ignace de Stanbridge, Qc J0J 1Y0

Serrurier de bâtiment  
Entrepreneur licencié  
membre APCHQ #PCB  
licence RBQ # 5607-6813-01

Tél.: 450-296-8878  
email: jacquesbourgoin@videotron.ca  
FABRICATION ET RÉPARATION



# Le Journal

## de Saint-Ignace-de-Stanbridge



### MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

#### AVIS PUBLIC

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : -**

Le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge qui sera en vigueur, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour son troisième exercice financier, a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2017 et toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, 692, rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge, durant les heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
M.R.C. de Brome-Missisquoi  
749, rue Principale  
Cowansville (Québec) J2K 1J8
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Brome-Missisquoi et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE VINGT ET UNIÈME JOUR DE  
SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.**

Mélanie Thibault.  
directrice générale / secrétaire trésorier